

Séance du 9 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Patrice JORAND, Xavier MULLER, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Bertrand BIDAULT de L'ISLE.

Absents excusés : Christophe GENTIL (procuration à Bertrand BIDAULT de L'ISLE)

Absentes : Caroline BEHAR, Aurélia FREAUX

Christine BIZOT a été nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2017,
- 2) Validation du programme de travaux voirie pour 2017,
- 3) Validation des travaux de rénovation du Lavoir Dargeot,
- 4) Choix du devis pour la réparation du mur du camping,
- 5) Travaux PMR Eglise,
- 6) Créations de postes,
- 7) Indemnité kilométrique régisseur camping,
- 8) Indemnité conseil et budget Trésorier,
- 9) Planning tenue des bureaux de vote pour les élections législatives,
- 10) Demandes de subvention,
- 11) Questions diverses.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2017

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2017 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

II - VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2017

Le Maire présente les devis qui ont été examinés en commission des travaux.

Les devis retenus sont les suivants : devis de l'entreprise SCREG pour la réfection des rues de la Tuilerie d'un montant de 53 876 € H.T. soit 64 651.20 € TTC, devis de l'entreprise BERGER pour la cour de la maison médicale d'un coût de 16 266.25 € H.T. soit 19 519.50 € TTC, ainsi que pour les travaux de la rue de la Halte en béton bitumeux et la rue du Vieux Château en enrobé d'un montant respectif de 8 687 € H.T. et 4 990 € H.T. soit un total de 13677 € H.T. et 16 413 € TTC . Le montant total du programme voirie 2017 s'élève à la somme de 100 583.70 € TTC. Michel Faure indique que ces travaux sont éligibles au FC TVA. Les membres du Conseil Municipal acceptent le devis de l'entreprise SCREG d'un montant de 53 876.00 € HT soit 64 651.20 € TTC pour les travaux de voirie au lotissement de la Tuilerie, acceptent les devis de l'entreprise BERGER pour la réfection de la cour de la maison médicale pour un montant de 16 366.25 € H.T. soit 19 519.50 € TTC ainsi que les travaux de la rue de la Halte et la rue du Vieux Château pour un montant total de 13 677 € HT soit 16 413.00 € TTC. Ils chargent le Maire de demander les subventions pour ces travaux et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à ce programme.

III - VALIDATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DU LAVOIR DARGEOT

Le Maire indique que la commission des travaux, après examen des devis reçus, a choisie devis de l'entreprise Gillet de Joux la Ville d'un montant de 11 998.14 € H.T. soit 14 397.77 € TTC. Ces travaux comprennent, pour l'intérieur le sablage des murs à l'intérieur et des fermes, le rebouchage des trous et fissures et pour l'extérieur un enduit à la chaux façon pierre vue.

Les membres du Conseil Municipal acceptent le devis de l'entreprise Gillet de Joux la Ville pour la rénovation du lavoir Dargeot d'un montant de 11 998.14 € H.T. soit 14 397.77 € TTC, chargent le Maire de solliciter toutes les aides spécifiques pour ces travaux à la Communauté de Communes dans le cadre du tourisme, ainsi qu'une aide parlementaire auprès du Sénateur, au titre de la conservation du petit patrimoine. Ils l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette opération.

IV - CHOIX DU DEVIS POUR LA REPARATION DU MUR DU CAMPING

Le Maire donne connaissance du devis pour la réfection du mur du camping de l'entreprise Riotte d'un montant de 17 918 € H.T qui a été retenu par la Commission des Travaux. Il explique que ce devis comprend la démolition du dessus du mur en tuiles et laves et deux rangs de pierres pour mise à niveau sur toute la longueur, un coffrage, chape béton à plat légèrement en pente pour la finition du dessus. Les membres du Conseil Municipal demandent à revoir ce devis pour le compléter avec 30 m de mur à revoir de l'autre côté de l'entrée du camping (entre le pont et l'entrée du camping) et prévoir une « goutte d'eau » sur le dessus du mur. Ce devis sera revu lors de la prochaine réunion.

V - TRAVAUX PMR EGLISE

Le Maire indique que les travaux d'accessibilité pour l'église sont difficiles à appréhender en raison de la forte pente. Il propose de faire étudier le projet par une personne professionnelle dans l'accessibilité des bâtiments.

VI - CREATIONS DE POSTES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du tableau des agents promouvables. Il indique qu'un des agents techniques est au 11eme échelon de l'échelle C2 et qu'il peut être promu à l'échelle C1, au 7eme échelon, avec le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, décident de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2017.

Il signale aussi qu'il y a lieu de créer un poste administratif afin de pouvoir embaucher une personne qui sera en doublon avec la secrétaire avant son départ à la retraite. Il propose la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des agents administratifs et un poste relevant du cadre d'emplois de rédacteur.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des agents administratifs et un poste relevant du cadre d'emplois de rédacteur.

VII - INDEMNITE KILOMETRIQUE REGISSEUR DU CAMPING

Le Maire indique, que suite à la fermeture de la Trésorerie de l'Isle sur Serein, les régies de recettes sont à déposer à la Trésorerie d'Avallon. Cela implique que le régisseur du camping pourra être amené à se déplacer avec son véhicule personnel pour se rendre à Avallon pour

déposer ses recettes. Il suggère de prévoir le versement d'une indemnité kilométrique suivant le tarif en vigueur pour les agents de la fonction publique.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la création d'une indemnité kilométrique pour le régisseur du camping en remboursement de ses déplacements à Avallon pour le dépôt de sa régie avec son véhicule personnel.

VIII - INDEMNITE CONSEIL ET BUDGET TRESORIER.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu l'état liquidatif relatif à l'indemnité du conseil et budget pour l'année 2016 du receveur municipal. Celle-ci s'élève à 377.36 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, par 9 voix pour et 2 abstentions, décident de lui octroyer les 100 % du montant soit 377.36 €.

IX - PLANNING TENUE DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le planning des tours de garde pour les élections législatives des 11 et 18 juin mai 2017 est établi en fonction des disponibilités des élus. Les personnes qui seraient absentes ce jour-là sont priées de le signaler le plus tôt possible au secrétariat de mairie afin de se faire remplacer.

X - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire donne connaissance des demandes de subvention qu'il a reçues. Le Batiment CFA de Côte d'Or qui accueille deux jeunes de la commune, le Karate club du Haut Serein, le Judo Club de Noyers, l' AFSEP, Com TV et Radio Avallon.

Les membres du Conseil Municipal décident d'octroyer une subvention de 100 € par jeune au BATIMENT CFA, de mettre en attente le dossier du Karaté Club du Haut Serein qui est incomplet et qui pourrait être pris en charge par la Communauté de Communes du Serein., de refuser les trois autres demandes.

XI - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne des informations sur les travaux d'enfouissement et de renforcement des lignes électriques.

Plusieurs conseillers suggèrent de nettoyer la façade de la maison des associations.

Il est signalé que des trous se reforment rue du Moulin.

Alain Chaplot informe les membres qu'il va recevoir un démarcheur prochainement pour la construction d'éolienne sur le territoire de la Commune de l'Isle sur Serein.

Christine Bizot et Pierre Maillard informent les membres du Conseil Municipal de la mise en place d'une collecte mensuelle pour le tri sélectif chez les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Elle aura lieu le 1^{er} mardi de chaque mois à partir du mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05